

FONDATION
croix-rouge française



Vous présente

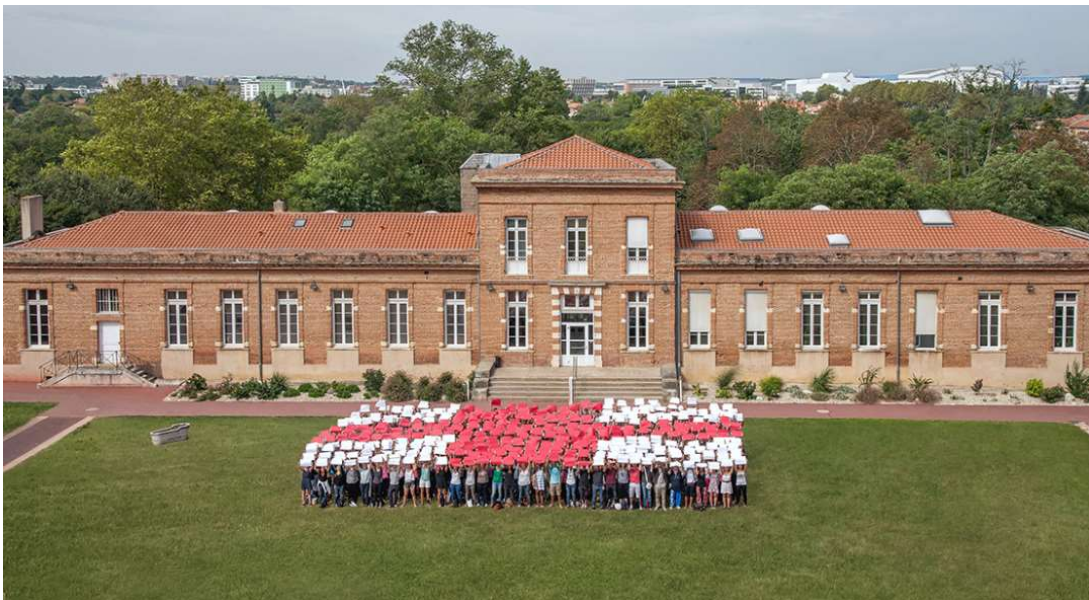
Bénévo'Lab
la recherche pour tous

BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2024

« Santé mentale des apprenants des instituts de formation de la Croix-Rouge française : quelle réalité pour quel accompagnement ? »

Avec le soutien de la Croix-Rouge française



www.fondation-croix-rouge.fr

Fondation Croix-Rouge française – 21 rue de la vanne | CS 90070 | 92 126 Montrouge Cedex | +33(0)1 40 71 16 34 | contact@fondation-croix-rouge.fr

Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



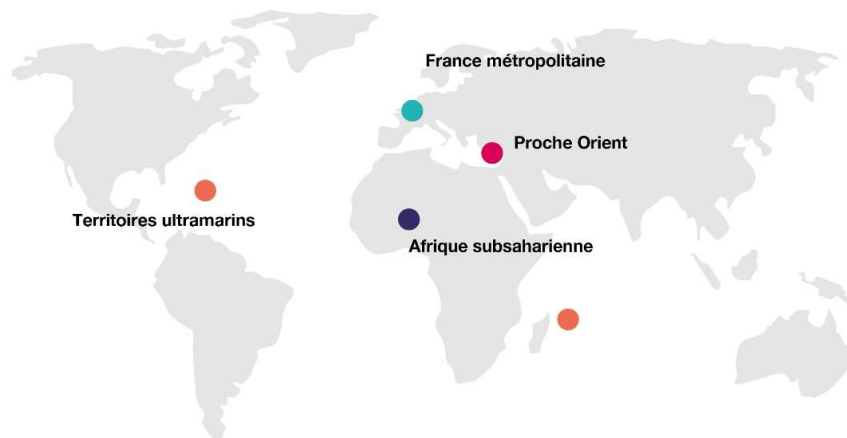
Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires innovantes expérimentées.



Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs.



Appel « Santé mentale des apprenants des instituts de formation de la Croix-Rouge française : quelle réalité pour quel accompagnement ? »

avec le soutien de la Croix-Rouge française

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France, en Afrique et au Moyen-Orient, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels.

A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française conduit depuis 2020 et avec le soutien de la **Croix-Rouge française** le programme « **bénévo'Lab** », qui propose à tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française de bénéficier d'un soutien technique et scientifique pour répondre à des questions ou difficultés opérationnelles rencontrées lors des missions Croix-Rouge. Chacun dans l'action n'a pas toujours le temps ou le recul nécessaire pour mener seul une réflexion sur son action, les problèmes qu'il rencontre. C'est pourquoi la Fondation Croix-Rouge propose d'associer, pendant une année, un spécialiste universitaire expert de la question soulevée, en lien constant et direct avec le bénévole ou salarié et ses missions.

Au terme de l'appel à propositions lancé cette année auprès de tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française, un projet proposé par une salariée et portant sur le thème la santé mentale des apprenants de la filière « formation » de la Croix-Rouge française a été retenu. Le présent appel est donc tiré de la proposition initiale de cette salariée, et de sa participation active à sa rédaction aux côtés de la Fondation. Celui-ci attribuera **une bourse de recherche individuelle de 12 mois**.

Pour que, à travers cette salariée, les femmes et les hommes engagés au quotidien sur le terrain bénéficient de l'expérience et des résultats de la recherche, et que leur action au service des plus vulnérables en soit renforcée, il est attendu que le lauréat de cet appel conduise ses travaux en lien direct avec la salariée à l'origine de ce projet.

Thématique et zone géographique de recherche

Croix-Rouge Compétence¹, filière formation de la Croix-Rouge française, gère 157 instituts de formation répartis sur 60 sites dans 12 régions et en outre-mer. Elle

¹ <https://competence.croix-rouge.fr/>

représente le seul réseau intégré d'organismes de formation sanitaire² et sociale³ en France présent sur l'ensemble du territoire national. Son ambition est de garantir l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi et le développement de carrière par des formations d'excellence adressées aux jeunes, aux salariés, aux demandeurs d'emploi et à toute personne éligible à la formation professionnelle, tout au long de leur vie.

Ainsi, Croix-Rouge Compétence prépare à 30 métiers du sanitaire⁴, du social⁵ et de la SST (santé et sécurité au travail), propose des programmes de pré-qualification pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi dans l'acquisition des savoirs et compétences de base, et accompagne enfin les professionnels du secteur dans leur montée en compétence. Sur ses 3 segments de formation, Croix-Rouge Compétence forme chaque année plus de 1 500 apprenants en préqualification, près de 18 000 apprenants en formations diplômantes, certifiantes ou qualifiantes, et plus de 95 000 stagiaires en formation professionnelle courte.

Nombre de ces apprenants présentent des signes de vulnérabilité qui se traduisent par des symptômes variés, aussi bien psychologiques que physiques, et qui ont finalement des impacts sur leur parcours de formation, ainsi que sur leur insertion professionnelle. La problématique actuelle de la santé mentale des apprenants des instituts de formation de Croix-Rouge Compétence est un sujet particulièrement préoccupant. Les apprenants se disent confrontés à un stress important vis-à-vis des attendus en formation, la densité du travail personnel demandé, des situations financières très précaires, des problématiques sociales et personnelles qui ont un impact négatif sur leur bien-être psychologique, entraînant parfois une rupture de formation.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé ces problèmes, en perturbant la vie étudiante, en augmentant l'isolement social et en créant des incertitudes concernant l'avenir. Depuis, Croix-Rouge Compétence constate une hausse sans précédent des suspensions ou interruptions de formation, ainsi qu'une plus grande sollicitation des formateurs par les étudiants pour évoquer leur situation personnelle et demander un

² 39 instituts de formation d'aide-soignant (IFAS), 36 instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), 21 instituts de formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP), 8 instituts de formation d'ambulancier et d'auxiliaire ambulancier (IFA), 4 instituts de formation de cadre de santé (IFCS), 3 instituts de formation de masseur-kinésithérapeute (IFMK), 1 école d'infirmier en puériculture, 1 institut de formation d'ergothérapeute (IFE).

³ 10 sites de formation accompagnant éducatif et social (AES), 8 sites de formation d'assistant de service social (ASS), 4 sites de formation de technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF), 4 sites de formation assistant de vie aux familles, 3 sites de formation de moniteur éducateur (ME), 2 sites de formation d'éducateur spécialisé (ES), 2 sites de formation d'agent de service médico-social, 1 site de formation d'éducateur jeunes enfants (EJE), 1 site de formation de conseiller en économie sociale et familiale, 1 site de formation de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), 10 écoles de secrétaire médicale et médico-sociale (ESMMS).

⁴ Accompagnant en gérontologie, aide-soignant, ambulancier, assistant de soins en gérontologie, auxiliaire ambulancier, auxiliaire de puériculture, brancardier, cadre de santé, coordonnateur de parcours d'accompagnement et de soins, ergothérapeute, infirmier puériculteur, infirmier, masseur kinésithérapeute, secrétaire médical et médico-social...

⁵ Accompagnant éducatif et social, assistant de service social, assistant de vie aux familles, assistant familial, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, moniteur éducateur, responsable d'unité d'intervention sociale, technicien de l'intervention sociale et familiale...

accompagnement. D'autre part, l'accès, limité ou à longue échéance, aux services de santé mentale et le stigmate associé à la recherche d'aide viennent compliquer la prise en charge de problèmes de ce type chez les apprenants.

En réponse à cela, les formateurs – parfois un psychologue – reçoivent de plus en plus souvent les apprenants au cours d'entretiens, et certains instituts de formation renforcent leur collaboration avec le service de santé universitaire et le service social du CROUS, mettent en place une épicerie solidaire, une aide financière ou proposent encore aux apprenants des actions visant à favoriser leur bien-être⁶.

Plus largement, la problématique de la santé mentale des étudiants est désormais au cœur des préoccupations actuelles dans le champ de l'enseignement supérieur en France, en raison notamment du nombre élevé d'échecs ou de décrochages, de l'augmentation des symptômes anxieux et dépressifs, du burn-out ainsi que des consommations de substances psychoactives. En 2022, les Services de santé étudiante ont réalisé 630 000 consultations (200 000 étudiants ayant bénéficié d'au moins une consultation) dont 39 % étaient en lien avec la santé mentale. Le 30 janvier 2024, le Premier ministre, Gabriel Attal, rappelait lors de sa déclaration de politique générale que la santé mentale des jeunes est l'une des grandes causes du Gouvernement, et doit faire l'objet d'une prise en charge renforcée, notamment via le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche⁷ à de nombreux dispositifs d'accompagnement, tels que la plateforme Cnaé⁸, Santé Psy Étudiant⁹, Nightline¹⁰, la création des Services de santé étudiante (SSE)¹¹, et via de multiples

⁶ A titre d'exemple, depuis quelques années Croix-Rouge Compétence Nouvelle-Aquitaine développe des innovations qui font appel à des pratiques artistiques. Le projet *Change of View* a travaillé le renouvellement des modes d'accompagnement des publics vulnérables par le biais des droits culturels. La méthode *Clichés* qui en est issue est un outil permettant de travailler le pouvoir d'agir de chacun. Le projet *Soyons cap* est un parcours de remobilisation par l'art. *Hope In Us* propose un tiers lieu numérique pour découvrir des pratiques et/ou apporter sa contribution à la communauté. Ces innovations nourrissent le programme de sécurisation des parcours à destination des plus fragiles, qui propose ainsi un accompagnement singulier basé sur une approche globale (cellules d'écoute, ateliers pédagogiques personnalisés, POEC...).

⁷ Journée nationale de prévention du suicide. Le ministère s'engage concrètement pour la santé mentale des étudiants <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-ministere-s-engage-concretement-pour-la-sante-mentale-des-etudiants-94569>

⁸ Lancée en décembre 2023 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et étudiants (Cnaé) est une plateforme gratuite et confidentielle d'écoute, d'accompagnement, d'information et de signalement. Il s'agit d'un point de contact de référence pour tous les étudiants éprouvant une situation de mal-être ou ayant été confrontés à des situations violentes ou discriminatoires.

⁹ Mis en place en 2021 au plus fort de la crise du Covid-19 pour répondre rapidement aux situations de détresse psychologique, Santé Psy Étudiant permet à tous les étudiants qui le souhaitent de solliciter l'aide d'un psychologue partenaire du dispositif. Les étudiants peuvent bénéficier de huit séances gratuites, sans avance de frais et renouvelables.

¹⁰ Nightline est une association soutenue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Spécialiste des questions de santé mentale, elle propose aux étudiants des lignes d'écoute ainsi qu'un tchat. Pilotée par une équipe salariée, elle forme des bénévoles à l'écoute active. Tous les répondants sont des étudiants formés par l'association, et les échanges sont confidentiels, sans jugement et non-directifs. Les appels sont gratuits.

¹¹ En 2023, les Services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) sont devenus des Services de santé étudiante (SSE). L'enjeu de cette réforme était de répondre à l'évolution des besoins de santé des étudiants de l'enseignement supérieur, en intégrant notamment les enjeux de santé mentale.

partenariats noués entre ce ministère et des acteurs de la santé mentale dans les territoires pour participer au déploiement de dispositifs innovants.

En écho à cette situation, de nombreuses recherches scientifiques sont conduites afin de combler le manque de données sur la santé des étudiants et d'orienter les politiques de santé publique. Certaines de ces initiatives sont d'une ampleur inédite, comme i-Share¹², la plus grande étude jamais réalisée sur la santé des étudiants en France. Portée par l'université de Bordeaux, en partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, elle consiste à suivre l'état de santé de près de 30 000 étudiants et étudiantes sur plusieurs années même lorsqu'ils ne seront plus étudiants.¹³

Nombre d'études montrent une forte prévalence des troubles de l'anxiété, de la dépression et du stress chez les étudiants, en partie due à la charge de travail qu'ils trouvent élevée, à la pression à performer¹⁴, à l'isolement social et aux défis liés à la transition vers la vie étudiante. Selon la dernière enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), les prévalences de l'épisode dépressif majeur (EDM) et des idées suicidaires (IDS) chez les étudiants sont respectivement de 15 % et 8 %, soit 50 % d'EDM en plus comparées à la population générale et deux fois plus d'IDS.¹⁵ Les principaux facteurs de risque retrouvés sont les difficultés financières ressenties, les difficultés scolaires et la condition féminine. Aussi, en ce qui concerne les troubles psychiatriques chez les jeunes, les étudiants constituent une population particulièrement à risque dans la mesure où les trois quarts des premiers épisodes psychiatriques semblent débiter avant l'âge de 24 ans et qu'à 18 ans 15 % de la population aurait déjà présenté au moins un trouble.¹⁶

Selon les enquêtes les plus récentes, comme celle menée pour le Groupe Intérieure et LMDE, dont il ressort que 68 % des étudiants déclarent souffrir d'au moins un symptôme dépressif et sont en situation de mal-être¹⁷, le Covid a accentué la problématique de la santé mentale en aggravant les problèmes financiers et en amplifiant le sentiment de mal-être des étudiants, dont 38 % souffrent de stress post-traumatique suite à la pandémie, selon cette étude.¹⁸

¹² i-Share (<https://www.i-share.fr/>) est l'acronyme de la dénomination anglo-saxonne de l'étude : Internet-based Students Health Research Enterprise, qu'on pourrait traduire par « Etude Internet sur la santé des étudiants ».

¹³ i-Share ne se focalise pas uniquement sur la santé mentale des étudiants, mais plusieurs publications scientifiques sur ce sujet ont bénéficié des données collectées. Voir par exemple :

M. MACALLI, Les conduites suicidaires chez les étudiants : analyse et modélisation du risque dans la cohorte i-Share. Médecine humaine et pathologie, Université de Bordeaux, 2021

M. EGSDAL, I. MONTAGNI, M. TOURNIER, & C. TZOURIO (2016). Les services en santé mentale à disposition des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur: le cas de l'université de Bordeaux. Revue française des affaires sociales, (2), 105-122.

¹⁴ J. HAMEL, « Les étudiants et étudiantes à la lumière de ce que nous savons sur les jeunes d'aujourd'hui », *Éducation et Sociétés*, vol. 45, no. 1, 2021, pp. 193-206.

¹⁵ Y. MORVAN, A. FRAJERMAN, « La santé mentale des étudiants : mieux prendre la mesure et considérer les enjeux », *L'Encéphale*, Volume 47, Issue 6, 2021, pp 620-629.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ C. BERTHELEMY, « Santé mentale : plus de deux tiers des étudiants sont en situation de mal-être », *Le Parisien Etudiant*, 11 juillet 2022.

¹⁸ Ibid.

Par ailleurs, peu d'étudiants souffrant de stress élevé ou de détresse psychologique reçoivent un traitement. « *La confidentialité, la stigmatisation, les implications potentielles sur la carrière et les contraintes de coûts et de temps seraient des obstacles majeurs à une demande de prise en charge* », ainsi que les conditions de vie des étudiants, qui « *vont également conditionner tant la santé mentale des jeunes étudiants que l'accès aux soins* ». ¹⁹ Or, « *un trouble psychiatrique non pris en charge peut conduire à une baisse significative des résultats universitaires et augmente le risque d'abandon des études* ». ²⁰ Cela peut également conduire à des difficultés d'intégration sociale sur le long terme telles que l'obtention ou le maintien d'un emploi. ²¹

L'objectif de cet appel est de soutenir une recherche qui fournira une connaissance exhaustive de la réalité des problèmes de santé mentale parmi les apprenants des instituts de formation de la Croix-Rouge française, afin d'envisager un accompagnement adapté.

Quelle est la prévalence des problèmes de santé mentale parmi les apprenants des instituts de formation de la Croix-Rouge française ?

Quels sont les différents symptômes observés ?

Quels sont les principales caractéristiques sociodémographiques des apprenants souffrants de problèmes de santé mentale ?

Quels sont les principaux facteurs de ces problèmes, et leurs effets sur le parcours des apprenants ?

Comment consolider le travail de détection, de prévention en articulation avec les professionnels de la santé mentale et les dispositifs de droit commun (cellule d'écoute, groupement d'entraide mutuelle...) ?

Les candidats sont invités à bien présenter leur approche de la santé psychique, son versant pathologique, ainsi que les définitions des objets qu'ils proposent d'étudier. Comme le constatent Morvan et Frajerman, citant Kendell et Jablensky²², « *si les termes de "santé mentale, mal-être, dépression, maladies, troubles mentaux" ne semblent pas poser de problème de définition a priori, il semble pourtant [...] que la plupart de ceux qui utilisent ces termes "s'autorisent l'illusion confortable que tout le monde comprend de quoi l'on parle"* ». ²³

¹⁹ L. ROMO, S. NANN, E. SCANFERLA, J. ESTEBAN, H. RIAZUELO, L. KERN, « La santé des étudiants à l'université comme déterminant de la réussite académique », *Revue québécoise de psychologie*, 40(2), 2019, pp. 187-202

²⁰ Y. MORVAN, A. FRAJERMAN, « La santé mentale des étudiants : mieux prendre la mesure et considérer les enjeux », *L'Encéphale*, Volume 47, Issue 6, 2021, pp 620-629.

²¹ Les résultats de l'enquête Santé de l'OVE en 2016 indiquent que 53 % des étudiants présentant un épisode dépressif majeur et 51,5 % des étudiants ayant eu des idéations suicidaires avaient validé leurs examens du premier semestre (avec ou sans les rattrapages) au moment de l'enquête contre respectivement 62,5 % et 62 % des étudiants n'ayant pas présenté ces types de difficultés. Par ailleurs les étudiants qui présentaient un épisode dépressif majeur ont également déclaré avoir dû s'arrêter de travailler ou d'étudier près de deux mois (en moyenne) à cause de leurs symptômes.

²² R. KENDELL, A. JABLENSKY, « Distinguishing between the validity and utility of psychiatric diagnoses ». *Am J Psychiatry*. 2003;160:4-12.

²³ Y. MORVAN, A. FRAJERMAN, « La santé mentale des étudiants : mieux prendre la mesure et considérer les enjeux », *L'Encéphale*, Volume 47, Issue 6, 2021, pp 620-629

D'un point de vue méthodologique, les candidats sont invités à justifier et expliquer dans quelle mesure la méthode qu'ils proposent inclut ou non l'emploi d'outils de mesure standardisés (tels que CIDI-SF par exemple) permettant une comparaison entre les apprenants des instituts de formation de la Croix-Rouge française, d'autres étudiants, les jeunes ou la population générale.

Enfin, dans leur ouvrage intitulé *La santé mentale des étudiants. Approches innovantes pour la prévention et l'accompagnement : un état des lieux*, Rébecca Shankland, Clémence Gayet et Nadine Richeux mettent en exergue la particularité des étudiants impliqués dans des formations sanitaires et sociales. En effet, selon elles, « *la confrontation à la vulnérabilité, la maladie, la souffrance et la mort sont des facteurs de risques majeurs susceptibles de conduire au développement de problèmes de santé mentale. A cela s'ajoute un apprentissage dans des conditions d'exercice dégradées par la crise sanitaire (notamment lors des stages). Dans ce contexte, un sentiment d'impuissance et de perte de maîtrise ajouté au gap entre le travail projeté et le travail réel conduit les étudiants en formations sanitaire et sociale à un inconfort émotionnel important, terreau fertile pour l'altération de la santé mentale.* »²⁴ Ainsi, les candidats sont invités à expliquer en quoi leur projet de recherche est particulièrement pertinent pour ce type d'étudiants impliqués dans des formations sanitaires et sociales.

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu en **France**.

Conditions de candidature

Les financements accordés par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût de recherches dans le cadre de projets individuels. Toutefois, chaque candidat est libre d'impliquer d'autres personnes s'il le juge nécessaire pour la réalisation de la recherche. Le cas échéant, celui-ci fournira les CV et une présentation des tâches allouées à ces personnes.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;

²⁴ Rébecca SHANKLAND, Clémence GAYET, Nadine RICHEUX (2022) *La santé mentale des étudiants. Approches innovantes pour la prévention et l'accompagnement : un état des lieux*, Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson, Collection Médecine et psychothérapie, 244 p.

- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2024**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Tout chercheur rassemblant les conditions présentées ci-dessus, qu'il soit titulaire de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ou non, peut candidater.

Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. Les éventuels frais de gestion inclus dans le budget prévisionnel fourni par le porteur de projet au moment de la candidature ne doivent pas excéder 8 % du montant de la bourse.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présentés par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 19 mai 2024 à minuit (heure de Paris)**.

La Fondation Croix-Rouge française soutient les chercheurs réfugiés, qu'ils soient francophones ou non, et dans le cadre de dispositifs d'accueil tels que le programme PAUSE. La lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet (voir « Formulaire de candidature » plus loin) doit mentionner dans ce cas l'engagement du laboratoire d'accueil du chercheur réfugié à l'aider à soumettre les rapports d'avancement ainsi que les livrables finaux attendus dans le cadre de la recherche en français.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires et éthiques qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, le cas échéant le CV de chaque personne impliquée dans la réalisation de la recherche ;
 - *pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement* : une attestation de l'organisme scientifique d'affiliation certifiant le poste et les fonctions du candidat ;
 - *pour les candidats non titulaires uniquement* : la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale, et du rapport de soutenance de thèse ;
 - *pour les futurs docteurs uniquement* : une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2024** ;
2. une lettre de motivation ;
3. un justificatif de domicile ;
4. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
5. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
6. un formulaire d'autoévaluation des risques éthiques liés au projet de recherche ;
7. un budget prévisionnel (*pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement*) ;
8. une lettre de référence (optionnel).

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 1^{er} avril 2024 au 19 mai 2024 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature. Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **3 juillet 2024**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira à chaque lauréat :
 - une **bourse de recherche de 18 000 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. La gestion du financement ainsi accordé conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, qui fournira un compte-rendu budgétaire aux échéances fixées par le calendrier scientifique de la Fondation.
- Sur la base de leur appréciation du projet de recherche et de l'auto-évaluation des risques éthiques liés à ce projet et fournie par le candidat, les évaluateurs se prononcent sur la nécessité ou non de soumettre le projet de recherche à un comité d'éthique. Dans le cas où ils se prononcent en faveur d'une telle démarche, le Conseil d'administration de la Fondation attribuera la bourse de recherche sous réserve d'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique par le lauréat. La recherche ainsi que le versement de la bourse ne débuteront pas, jusqu'à obtention de cet avis favorable. Dans le cas contraire où les évaluateurs ne concluent pas à la nécessité de soumettre le projet de recherche à l'avis d'un comité d'éthique, la recherche ainsi que le versement de la bourse pourront débuter à la date indiquée dans l'appel. Toutefois, la Fondation encourage vivement le lauréat à soumettre son projet à l'avis d'un comité d'éthique, et il rendra compte à la Fondation du résultat de ses démarches dans son 1er rapport d'étape.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient après confirmation expresse par le Lauréat, par tout moyen écrit, du démarrage de ses travaux de recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.

- Le versement de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse du Lauréat à poursuivre son travail de recherche, dans les conditions visées dans la Convention de recherche, en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues. De même, à défaut de présentation par le Lauréat des deux publications (article scientifique et fiche préparatoire au « Pratiques & Humanités ») et du rapport final de recherche, même si les deux rapports d'étape ont été fournis, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où survient un événement qui constitue un cas de force majeure ou un événement visé dans la liste ci-dessus, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues et prorogées d'une durée égale au retard résultant de cette survenance. La suspension sera notifiée par la Partie la plus diligente, qui précisera la durée prévisible de cette suspension. On entend par cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties. Sont contractuellement considérés comme causes d'exonération un/des événements suivants, susceptibles par leur gravité de modifier le contexte de la recherche, qui surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir : révolution, émeutes, guerre civile, guerre interétatique, attentats de masse, instabilité politique majeure, grève générale prolongée, crise économique majeure, crise financière, défaut de paiement du pays, crise bancaire avec faillite(s) bancaire(s) et fermeture temporaire des établissements financiers, catastrophe naturelle, sanitaire, industrielle, technologique, environnementale... Il sera tenu compte de différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires étrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, telles que définies dans la convention d'attribution de financement de la Fondation et ses parties annexes.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée scientifique organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat

étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.

- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

1 ^{er} avril 2024	Lancement de l'appel à candidatures
19 mai 2024	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
Juin 2024	Evaluation des candidatures
2 juillet 2024	Sélection des lauréats
3 juillet 2024	Annnonce des résultats à tous les candidats
Juillet – Août 2024	Signature de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2024	Début des recherches
1 ^{er} septembre – 1 ^{er} décembre 2025	Fin des recherches et réception des livrables finaux (rapport final, article scientifique et synthèse)

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation. Vous pouvez retrouver la politique de protection des données personnelles de la Fondation ici : <https://www.fondation-croix-rouge.fr/politique-protection-donnees-personnelles/>

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné (et le cas échéant toute personne participant à la réalisation de son projet) sera soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANÇAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr